



Syndicat **Force Ouvrière DGFIP**
Section locale **FO DGFIP62**
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CAPL du 12 décembre 2017 : Restructuration - Déclaration liminaire

Madame la présidente

Vous nous convoquez à 9h30 en ayant prévu une CAP suivante dès 11h et une troisième à 11h30.

Vous vous étiez pourtant engagée à ne plus proposer des calendriers si contraints qu'ils empêchent de fait, tout débat en séance et privent le dialogue social de toute sa substance.

Vous nous garantirez sans doute encore une fois votre attachement à un dialogue social de qualité.

Mais une fois encore, vos actes ne témoignent qu'un mépris à l'égard des élus des personnels et à travers eux, à tous les agents des finances publiques qu'ils représentent.

En changeant une énième fois les règles en cours de mandat, et en décidant de ne plus donner les facilités nécessaires aux élus d'exercer leur mandat en ne remboursant plus les frais pour les préparations et les compte-rendus, vous compliquez le travail des élus quand la CAP agit directement sur la vie des agents. Si la direction a tout le loisir de se réunir et de préparer en amont l'instance, vous privez pour des raisons pécuniaires les représentants des personnels de cette même possibilité. Nous n'imaginons pas que vous puissiez vous présenter face à nous sans avoir préparé a minima cette CAP.

FO-DGFIP, pour représenter tous les agents du département, a des élus de toutes les structures et de toutes les résidences du département. C'est une richesse tant pour le dialogue social, que pour tous les agents qui se savent représentés par des élus proches de leurs contraintes géographiques et professionnelles. C'est pourquoi votre décision limite la vision à un prisme arrageo-arrageois dénué de toute connaissance du terrain et des structures. Cette vision est inacceptable.

Depuis les débuts de la DGFIP, il y a toujours eu des préparations en amont des instances et les instances nationales continuent d'être préparées et les frais engagés par les élus, remboursés.

Car les frais sont réellement engagés et correspondent à des déplacements réellement effectués. Il n'y a donc là aucun abus.

Isolés dans chacune de nos structures, nous ne disposons pas des moyens modernes de communication pour nous réunir à distance. L'ensemble des résidences n'est pas pourvu d'un local syndical équipé de visio-conférence et vous n'avez pas les moyens d'équiper chaque élu d'un espace de télétravail que vous êtes la seule à expérimenter dans le département.

Rejoignez FORCE OUVRIERE - Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas de Calais

Vous poussez aussi la mesquinerie en convoquant des instances sur la demi-journée, si ce n'est moins...

Vous omettez, en vous appuyant sur des textes que parfois vous tronquez quand ils ne sont pas déjà obsolètes, ce que les textes en réalité disposent : le délai de route doit être pris en compte dans le temps de l'instance. Avec une pause méridienne obligatoire de trois quarts d'heure, comment un élu peut-il regagner son poste de travail avant 14h s'il quitte une réunion à Arras à passé midi et à 1h30 voire plus de trajet ?

Madame la Présidente, les élus FO-DGFIP sont présents dans les instances parce qu'ils sont utiles aux intérêts des agents, parce qu'ils sont soucieux d'un dialogue de qualité et constructif, pas uniquement pour faire quorum.

Nous vous avons déjà dit que l'erreur était humaine, mais vous persévérez, ce qui est diabolique.

Mais peut-être vous appuyez-vous sur Jean d'Ormesson en pensant que « les syndicalistes ont tellement l'habitude de ne rien faire, que lorsqu'ils font grève, ils appellent ça une journée d'action. »

Nous pensons plutôt comme John Calvin Maxwell qu'« un homme doit être assez grand pour admettre ses erreurs, assez intelligent pour apprendre de celles-ci et assez fort pour les corriger. »

Les élus A FO DGFIP62 :

Titulaires

Michaël MILLOT et Delphine MORTELETTE

Suppléants

Hervé DANNEELS et Anne-Lyne LISOWSKI

Expert

Jacques REGNIER

Les élus B FO DGFIP62 :

Titulaires

Laurent BRIOUL, Yannig BOURGAIN et Justine KORKUT

Suppléants

Franck BAHIER, Catherine ROUX et Laurence DIDAUX

Experts

Jacques REGNIER, Sandra PARMENTIER et Sylvie MANIEZ

Les élus C FO DGFIP62 :

Titulaires

Coralie VINCENT et Stéphane BYTTEBIER

Suppléants

Cathy MORIN et Philippe LACOSTE

Experts

Jacques REGNIER et Florent VERMELLE